

LOI DE FINANCES INITIALE POUR 2007

PRÉSENTATION DES CRÉDITS INITIAUX ET DES EMPLOIS AUTORISÉS DE LA MISSION :

REMBOURSEMENTS ET DÉGRÈVEMENTS

Version du 03/01/2007 à 09:15:26

Sont développés dans le présent document les crédits (autorisations d'engagement et crédits de paiement) votés par le Parlement au titre de la mission et de ses différents programmes.

Ces crédits, tout d'abord établis (par mission et programme) dans les états législatifs annexés à la loi de finances pour 2007 ainsi que par le décret portant répartition des crédits autorisés par la loi de finances, sont ici présentés de façon plus détaillée.

Après les tableaux récapitulatifs, les crédits de chaque programme sont analysés :

- d'abord au croisement de la nomenclature par destination (soit les actions et sous-actions inscrites au programme) et de la nomenclature par nature (soit les 7 titres définis à l'article 5 de la loi organique relative aux lois de finances [LOLF]), avec rappel des crédits votés l'année antérieure ;

- ensuite selon la nomenclature par nature, développée par titres et catégories (cf. article 5 de la LOLF).

Après les crédits, se trouve présentée, le cas échéant, une synthèse des emplois de l'État financés par le programme ; ces emplois sont exprimés en équivalents temps plein travaillé (ETPT).

Par rapport à l'exécution du budget au cours de l'année 2007 et à la gestion des crédits ouverts, la répartition des crédits par action et par titre ici présentée a valeur indicative, à l'exception du montant total des crédits de titre 2 inscrits globalement au programme, qui a valeur de plafond indépassable, sauf mise en œuvre de dispositions modificatives prévues par l'article 7-IV de la LOLF.

the 1990s, the number of people with diabetes has increased in all industrialized countries, and the prevalence of diabetes is expected to increase further in the next decades.

Diabetes is a chronic disease, and the long-term consequences of diabetes are determined by the degree of glycaemic control. The most serious long-term complications of diabetes are cardiovascular disease, nephropathy, retinopathy, and neuropathy. The prevalence of these complications is directly related to the duration and severity of the disease. The most common complication of diabetes is cardiovascular disease, which is the leading cause of death and disability in people with diabetes. The prevalence of cardiovascular disease is directly related to the duration and severity of the disease.

The most common complication of diabetes is cardiovascular disease, which is the leading cause of death and disability in people with diabetes.

The most common complication of diabetes is cardiovascular disease, which is the leading cause of death and disability in people with diabetes.

The most common complication of diabetes is cardiovascular disease, which is the leading cause of death and disability in people with diabetes.

The most common complication of diabetes is cardiovascular disease, which is the leading cause of death and disability in people with diabetes.

The most common complication of diabetes is cardiovascular disease, which is the leading cause of death and disability in people with diabetes.

The most common complication of diabetes is cardiovascular disease, which is the leading cause of death and disability in people with diabetes.

The most common complication of diabetes is cardiovascular disease, which is the leading cause of death and disability in people with diabetes.

The most common complication of diabetes is cardiovascular disease, which is the leading cause of death and disability in people with diabetes.

The most common complication of diabetes is cardiovascular disease, which is the leading cause of death and disability in people with diabetes.

The most common complication of diabetes is cardiovascular disease, which is the leading cause of death and disability in people with diabetes.

The most common complication of diabetes is cardiovascular disease, which is the leading cause of death and disability in people with diabetes.

The most common complication of diabetes is cardiovascular disease, which is the leading cause of death and disability in people with diabetes.

The most common complication of diabetes is cardiovascular disease, which is the leading cause of death and disability in people with diabetes.

The most common complication of diabetes is cardiovascular disease, which is the leading cause of death and disability in people with diabetes.

The most common complication of diabetes is cardiovascular disease, which is the leading cause of death and disability in people with diabetes.

The most common complication of diabetes is cardiovascular disease, which is the leading cause of death and disability in people with diabetes.

The most common complication of diabetes is cardiovascular disease, which is the leading cause of death and disability in people with diabetes.

The most common complication of diabetes is cardiovascular disease, which is the leading cause of death and disability in people with diabetes.

The most common complication of diabetes is cardiovascular disease, which is the leading cause of death and disability in people with diabetes.

The most common complication of diabetes is cardiovascular disease, which is the leading cause of death and disability in people with diabetes.

The most common complication of diabetes is cardiovascular disease, which is the leading cause of death and disability in people with diabetes.

The most common complication of diabetes is cardiovascular disease, which is the leading cause of death and disability in people with diabetes.

TABLE DES MATIÈRES

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS INITIAUX DE LA MISSION	5
Récapitulation des crédits initiaux par programme	6
Récapitulation des crédits initiaux par programme et action	7
Présentation des crédits initiaux par programme et titre	8
Programme 200	
REMBOURSEMENTS ET DÉGRÈVEMENTS D'IMPÔTS D'ÉTAT (CRÉDITS ÉVALUATIFS)	11
Programme 201	
REMBOURSEMENTS ET DÉGRÈVEMENTS D'IMPÔTS LOCAUX (CRÉDITS ÉVALUATIFS)	19

the 1990s, the number of people with a mental health problem has increased in the UK (Mental Health Act 1983, 1990).

There is a growing awareness of the need to improve the lives of people with mental health problems. The Department of Health (1999) has set out a vision of a new mental health system, which will be based on the following principles:

• People with mental health problems should be treated as individuals, with their own needs and wishes.

• People with mental health problems should be given the opportunity to participate in decisions about their care and treatment.

• People with mental health problems should be given the opportunity to live in their own homes and communities.

• People with mental health problems should be given the opportunity to work and to contribute to society.

• People with mental health problems should be given the opportunity to live a full and meaningful life.

• People with mental health problems should be given the opportunity to be treated with respect and dignity.

• People with mental health problems should be given the opportunity to be treated as equal citizens.

• People with mental health problems should be given the opportunity to be treated as individuals.

• People with mental health problems should be given the opportunity to be treated as equal citizens.

• People with mental health problems should be given the opportunity to be treated with respect and dignity.

• People with mental health problems should be given the opportunity to be treated as equal citizens.

• People with mental health problems should be given the opportunity to be treated with respect and dignity.

• People with mental health problems should be given the opportunity to be treated as equal citizens.

• People with mental health problems should be given the opportunity to be treated with respect and dignity.

• People with mental health problems should be given the opportunity to be treated as equal citizens.

• People with mental health problems should be given the opportunity to be treated with respect and dignity.

• People with mental health problems should be given the opportunity to be treated as equal citizens.

• People with mental health problems should be given the opportunity to be treated with respect and dignity.

• People with mental health problems should be given the opportunity to be treated as equal citizens.

• People with mental health problems should be given the opportunity to be treated with respect and dignity.

• People with mental health problems should be given the opportunity to be treated as equal citizens.

• People with mental health problems should be given the opportunity to be treated with respect and dignity.

• People with mental health problems should be given the opportunity to be treated as equal citizens.

• People with mental health problems should be given the opportunity to be treated with respect and dignity.

• People with mental health problems should be given the opportunity to be treated as equal citizens.

REMBOURSEMENTS ET DÉGRÈVEMENTS
RÉCAPITULATION DES CRÉDITS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS INITIAUX DE LA MISSION

REMBOURSEMENTS ET DÉGRÈVEMENTS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS INITIAUX PAR PROGRAMME

Programme	Ministre intéressé	Autorisations d'engagement pour 2007	Crédits de paiement pour 2007
Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)	Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie	62 372 000 000	62 372 000 000
Remboursements et dégrèvements d'impôts locaux (crédits évaluatifs)	Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie	14 088 000 000	14 088 000 000
Totaux		76 460 000 000	76 460 000 000

REMBOURSEMENTS ET DÉGRÈVEMENTS
RÉCAPITULATION DES CRÉDITS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS INITIAUX PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme et de l'action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2006	Ouvertes en LFI pour 2007	Fonds de concours attendus en 2007	Ouverts en LFI pour 2006	Ouverts en LFI pour 2007	Fonds de concours attendus en 2007
200 Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)	55 048 000 000	62 372 000 000		55 048 000 000	62 372 000 000	
01 Prime pour l'emploi	2 407 000 000	3 283 000 000		2 407 000 000	3 283 000 000	
02 Impôt sur le revenu	2 147 000 000	2 200 000 000		2 147 000 000	2 200 000 000	
03 Impôt sur les sociétés	7 038 000 000	9 300 000 000		7 038 000 000	9 300 000 000	
04 Taxe sur la valeur ajoutée	36 935 250 000	41 300 000 000		36 935 250 000	41 300 000 000	
05 Autres produits directs indirects et divers	6 520 750 000	6 289 000 000		6 520 750 000	6 289 000 000	
201 Remboursements et dégrèvements d'impôts locaux (crédits évaluatifs)	13 490 000 000	14 088 000 000		13 490 000 000	14 088 000 000	
01 Taxe professionnelle	9 450 000 000	9 800 000 000		9 450 000 000	9 800 000 000	
02 Taxes foncières	540 000 000	588 000 000		540 000 000	588 000 000	
03 Taxe d'habitation	2 800 000 000	3 020 000 000		2 800 000 000	3 020 000 000	
04 Admission en non valeur d'impôts locaux	700 000 000	680 000 000		700 000 000	680 000 000	

REMBOURSEMENTS ET DÉGRÈVEMENTS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS

PRÉSENTATION DES CRÉDITS INITIAUX PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme et du titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2006	Ouvertes en LFI pour 2007	Fonds de concours attendus en 2007	Ouverts en LFI pour 2006	Ouverts en LFI pour 2007	Fonds de concours attendus en 2007
200 / Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)	55 048 000 000	62 372 000 000		55 048 000 000	62 372 000 000	
Titre 6. Dépenses d'intervention	55 048 000 000	62 372 000 000		55 048 000 000	62 372 000 000	
201 / Remboursements et dégrèvements d'impôts locaux (crédits évaluatifs)	13 490 000 000	14 088 000 000		13 490 000 000	14 088 000 000	
Titre 6. Dépenses d'intervention	13 490 000 000	14 088 000 000		13 490 000 000	14 088 000 000	
Totaux pour la mission	68 538 000 000	76 460 000 000		68 538 000 000	76 460 000 000	
Dont :						
Titre 6. Dépenses d'intervention	68 538 000 000	76 460 000 000		68 538 000 000	76 460 000 000	

PROGRAMME 200

REMBOURSEMENTS ET DÉGRÈVEMENTS D'IMPÔTS D'ÉTAT (CRÉDITS ÉVALUATIFS)

MINISTRE CONCERNÉ : THIERRY BRETON, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Sont développés dans les pages qui suivent les crédits (autorisations d'engagement et crédits de paiement) votés par le Parlement au titre du présent programme (dont le plafond de crédits pour les dépenses de personnel [titre 2]).

Ces crédits, tout d'abord établis (par mission et programme) dans les états législatifs annexés à la loi de finances pour 2007 ainsi que par le décret portant répartition des crédits autorisés par la loi de finances, sont ici présentés de façon plus détaillée.

Ils sont analysés :

- d'abord au croisement de la nomenclature par destination (soit les actions et sous-actions inscrites au programme) et de la nomenclature par nature (soit les 7 titres définis à l'article 5 de la loi organique relative aux lois de finances [LOLF]), avec rappel des crédits votés l'année antérieure ;
- ensuite selon la nomenclature par nature, développée par titres et catégories (cf. article 5 de la LOLF).

Après les crédits, se trouve présentée, le cas échéant, une synthèse des emplois de l'État financés par le programme, en son titre 2 ; ces emplois sont exprimés en équivalents temps plein travaillé (ETPT).

Par rapport à l'exécution du budget au cours de l'année 2007 et à la gestion des crédits ouverts, la répartition des crédits par action et par titre ici présentée a valeur indicative, à l'exception du montant total des crédits de titre 2 inscrits globalement au programme, qui a valeur de plafond indépassable, sauf mise en œuvre de dispositions modificatives prévues par l'article 7-IV de la LOLF.

La loi de finances initiale pour 2007, le décret de répartition des crédits et découverts autorisés par la loi de finances pour 2007, les autres missions et programmes, ainsi que le projet de loi de finances initial et ses annexes sont disponibles sur le Forum de la performance : <http://www.performance-publique.gouv.fr>

Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)

Programme n° 200 | CRÉDITS DU PROGRAMME

2007 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2007 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 6 Dépenses d'intervention	Fonds de concours attendus en 2007
01	Prime pour l'emploi	3 283 000 000	
02	Impôt sur le revenu	2 200 000 000	
02-01	Impôt sur le revenu et contributions sociales	2 080 000 000	
02-02	Contribution sur les revenus locatifs - Impôt sur le revenu	0	
02-03	Impôt sur le revenu et contributions sociales - Versements en application des conventions fiscales bilatérales	120 000 000	
03	Impôt sur les sociétés	9 300 000 000	
03-01	Impôts sur les sociétés - Restitutions de crédits d'impôt ou de taxe déductible	580 000 000	
03-02	Impôts sur les sociétés - Restitutions d'excédents d'acomptes	8 490 000 000	
03-03	Impôt sur les sociétés - Contributions additionnelles	230 000 000	
03-04	Contribution sur les revenus locatifs - Impôts sur les sociétés	0	
04	Taxe sur la valeur ajoutée	41 300 000 000	
04-01	Taxe sur la valeur ajoutée - Direction générale des impôts	40 628 000 000	
04-02	Taxe sur la valeur ajoutée - Direction générale des impôts - Dégrèvements et restitutions de sommes indûment perçues	520 000 000	
04-03	Taxe sur la valeur ajoutée - Direction générale des douanes et droits indirects	14 000 000	
04-04	Taxe sur la valeur ajoutée - Versements en application des conventions bilatérales	138 000 000	
05	Autres produits directs indirects et divers	6 289 000 000	
05-01	Taxe sur les logements vacants - Dégrèvements et restitutions de sommes indûment perçues	20 000 000	
05-02	Taxe sur les logements vacants - Admissions en non valeur	2 000 000	
05-03	Retenues à la source et revenus de capitaux mobiliers	50 000 000	
05-04	Contribution sociale sur les bénéficiaires	150 000 000	
05-05	Remboursements forfaitaires aux exploitants agricoles non assujettis à la TVA	39 000 000	
05-22	Droits divers - Direction générale des douanes et droits indirects	960 000 000	
05-25	Remises et annulations	650 000 000	

Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)

CRÉDITS DU PROGRAMME | Programme n° 200

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention	Fonds de concours attendus en 2007
05-26 Autres impôts directs (dont majorations et pénalités sur l'impôt sur le revenu)	1 714 000 000	
05-27 Admissions en non valeur non individualisées comptablement impôts d'Etat	1 600 000 000	
05-28 Enregistrement, domaine, timbre et contributions indirectes	150 000 000	
05-29 Produits et remboursements divers (dont contribution des organismes aux retraites de leurs personnels soumis au régime général des pensions)	140 000 000	
05-30 Application de la loi sur les violences routières	60 000 000	
05-31 Redevance audiovisuelle - Dégrèvements et restitutions de sommes indûment perçues	494 000 000	
05-32 Redevance audiovisuelle - Admissions en non valeur	15 000 000	
05-33 Intérêts moratoires	175 000 000	
05-34 Remises de débets	70 000 000	
Totaux	62 372 000 000	

Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)

Programme n° 200 | CRÉDITS DU PROGRAMME

2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2006/ AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention	Prévisions de fonds de concours 2006
01	Prime pour l'emploi	2 407 000 000
02	Impôt sur le revenu	2 147 000 000
02-01	Impôt sur le revenu et contributions sociales	2 050 000 000
02-02	Contribution sur les revenus locatifs - Impôt sur le revenu	5 000 000
02-03	Impôt sur le revenu et contributions sociales - Versements en application des conventions fiscales bilatérales	92 000 000
03	Impôt sur les sociétés	7 038 000 000
03-01	Impôts sur les sociétés - Restitutions de crédits d'impôt ou de taxe déductible	492 376 000
03-02	Impôts sur les sociétés - Restitutions	6 345 324 000
03-03	Impôt sur les sociétés - Contributions additionnelles	195 300 000
03-04	Contribution sur les revenus locatifs - Impôts sur les sociétés	5 000 000
04	Taxe sur la valeur ajoutée	36 935 250 000
04-01	Taxe sur la valeur ajoutée - Direction générale des impôts	36 500 000 000
04-02	Taxe sur la valeur ajoutée - Direction générale des impôts - Dégrèvements et restitutions de sommes indûment perçues	275 000 000
04-03	Taxe sur la valeur ajoutée - Direction générale des douanes et droits indirects	25 000 000
04-04	Taxe sur la valeur ajoutée - Versements en application des conventions bilatérales	135 250 000
05	Autres produits directs indirects et divers	6 520 750 000
05-01	Taxe sur les logements vacants - Dégrèvements et restitutions de sommes indûment perçues	33 600 000
05-02	Taxe sur les logements vacants - Admissions en non valeur	1 400 000
05-03	Retenues à la source et revenus de capitaux mobiliers	750 000 000
05-04	Contribution sociale sur les bénéfices	250 000 000
05-05	Remboursements forfaitaires aux exploitants agricoles non assujettis à la TVA	40 000 000
05-06	Remboursement de la taxe intérieure sur les produits pétroliers aux artisans taxis - essence	

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention	Prévisions de fonds de concours 2006
05-07 Remboursement de la taxe intérieure sur les produits pétroliers aux artisans taxis - gazole		
05-08 Remboursement de la taxe intérieure sur les produits pétroliers aux artisans taxis - GPL		
05-09 Remboursement de la taxe intérieure sur les produits pétroliers aux artisans taxis - GNV		
05-10 Remboursement de la taxe intérieure sur les produits pétroliers aux commerçants - Essence		
05-11 Remboursement de la taxe intérieure sur les produits pétroliers aux commerçants - gazole		
05-12 Remboursement de la taxe intérieure sur les produits pétroliers aux commerçants - GPL		
05-13 Remboursement de la taxe intérieure sur les produits pétroliers aux commerçants - GNV		
05-14 Remboursement de la taxe intérieure sur les produits pétroliers aux exploitants de réseaux de transports publics routiers en commun et aux exploitants de bennes de ramassage de déchets ménagers - GPCL		
05-15 Remboursement de la taxe intérieure sur les produits pétroliers aux exploitants de réseaux de transports publics routiers en commun et aux exploitants de bennes de ramassage de déchets ménagers - GNV		
05-16 Remboursement de la taxe intérieure sur les produits pétroliers aux exploitants de réseaux de transports publics routiers en commun de voyageurs - gazole		
05-17 Remboursement de la taxe intérieure sur les produits pétroliers consommée par les véhicules routiers de 7,5 tonnes et plus, destinés au transport de marchandises - gazole		
05-18 Remboursement de la taxe intérieure sur les produits pétroliers aux exploitants agricole - fioul		
05-19 Remboursement de la taxe intérieure sur les produits pétroliers aux entreprises de transport fluvial - fioul		
05-20 Remboursement de la taxe intérieure sur les produits pétroliers sur la consommation de gaz naturel destiné aux exploitants agricoles		
05-21 Contributions indirectes, impositions assimilées et droits de garanties		
05-22 Droits divers - Direction générale des douanes et droits indirects	509 750 000	
05-25 Remises et annulations	770 000 000	
05-26 Autres impôts directs (dont majorations et pénalités sur l'impôt sur le revenu)	1 450 000 000	
05-27 Admissions en non valeur non individualisées comptablement impôts d'Etat	1 800 000 000	
05-28 Enregistrement, domaine, timbre et contributions indirectes	100 000 000	

Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)

Programme n° 200 | CRÉDITS DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention	Prévisions de fonds de concours 2006
05-29 Produits et remboursements divers (dont contribution des organismes aux retraites de leurs personnels soumis au régime général des pensions)	65 000 000	
05-30 Application de la loi sur les violences routières	110 000 000	
05-31 Redevance audiovisuelle - Dégrèvements et restitutions de sommes indûment perçues	422 000 000	
05-32 Redevance audiovisuelle - Admissions en non valeur	18 000 000	
05-33 Intérêts moratoires	145 000 000	
05-34 Remises de débet	56 000 000	
Totaux	55 048 000 000	

PRÉSENTATION DES CRÉDITS INITIAUX POUR 2007 PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2005	Ouvertes en LFI pour 2006	Ouvertes en LFI pour 2007	Consommés en 2005	Ouverts en LFI pour 2006	Ouverts en LFI pour 2007
Titre 6. Dépenses d'intervention		55 048 000 000	62 372 000 000		55 048 000 000	62 372 000 000
Transferts aux ménages		6 962 400 000	7 430 000 000		6 962 400 000	7 430 000 000
Transferts aux entreprises		48 085 600 000	54 942 000 000		48 085 600 000	54 942 000 000
Totaux		55 048 000 000	62 372 000 000		55 048 000 000	62 372 000 000

PROGRAMME 201

REMBOURSEMENTS ET DÉGRÈVEMENTS D'IMPÔTS LOCAUX (CRÉDITS ÉVALUATIFS)

MINISTRE CONCERNÉ : THIERRY BRETON, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Sont développés dans les pages qui suivent les crédits (autorisations d'engagement et crédits de paiement) votés par le Parlement au titre du présent programme (dont le plafond de crédits pour les dépenses de personnel [titre 2]).

Ces crédits, tout d'abord établis (par mission et programme) dans les états législatifs annexés à la loi de finances pour 2007 ainsi que par le décret portant répartition des crédits autorisés par la loi de finances, sont ici présentés de façon plus détaillée.

Ils sont analysés :

- d'abord au croisement de la nomenclature par destination (soit les actions et sous-actions inscrites au programme) et de la nomenclature par nature (soit les 7 titres définis à l'article 5 de la loi organique relative aux lois de finances [LOLF]), avec rappel des crédits votés l'année antérieure ;
- ensuite selon la nomenclature par nature, développée par titres et catégories (cf. article 5 de la LOLF).

Après les crédits, se trouve présentée, le cas échéant, une synthèse des emplois de l'État financés par le programme, en son titre 2 ; ces emplois sont exprimés en équivalents temps plein travaillé (ETPT).

Par rapport à l'exécution du budget au cours de l'année 2007 et à la gestion des crédits ouverts, la répartition des crédits par action et par titre ici présentée a valeur indicative, à l'exception du montant total des crédits de titre 2 inscrits globalement au programme, qui a valeur de plafond indépassable, sauf mise en œuvre de dispositions modificatives prévues par l'article 7-IV de la LOLF.

La loi de finances initiale pour 2007, le décret de répartition des crédits et découverts autorisés par la loi de finances pour 2007, les autres missions et programmes, ainsi que le projet de loi de finances initial et ses annexes sont disponibles sur le Forum de la performance : <http://www.performance-publique.gouv.fr>

Remboursements et dégrèvements d'impôts locaux (crédits évaluatifs)

Programme n° 201 | CRÉDITS DU PROGRAMME

2007 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2007 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 6 Dépenses d'intervention	Fonds de concours attendus en 2007
01	Taxe professionnelle	9 800 000 000	
02	Taxes foncières	588 000 000	
03	Taxe d'habitation	3 020 000 000	
04	Admission en non valeur d'impôts locaux	680 000 000	
Totaux		14 088 000 000	

2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)**2006/ AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CRÉDITS DE PAIEMENT**

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention	Prévisions de fonds de concours 2006
01 Taxe professionnelle	9 450 000 000	
02 Taxes foncières	540 000 000	
03 Taxe d'habitation	2 800 000 000	
04 Admission en non valeur d'impôts locaux	700 000 000	
Totaux	13 490 000 000	

Remboursements et dégrèvements d'impôts locaux (crédits évaluatifs)

Programme n° 201 | CRÉDITS DU PROGRAMME

PRÉSENTATION DES CRÉDITS INITIAUX POUR 2007 PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2005	Ouvertes en LFI pour 2006	Ouvertes en LFI pour 2007	Consommés en 2005	Ouverts en LFI pour 2006	Ouverts en LFI pour 2007
Titre 6. Dépenses d'intervention		13 490 000 000	14 088 000 000		13 490 000 000	14 088 000 000
Transferts aux ménages		3 521 000 000	3 773 000 000		3 521 000 000	3 773 000 000
Transferts aux entreprises		9 969 000 000	10 315 000 000		9 969 000 000	10 315 000 000
Totaux		13 490 000 000	14 088 000 000		13 490 000 000	14 088 000 000